

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1441

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 72

À l'alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 350-1 »

la référence :

« L. 350-1 A ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur de référence.